



**« ÊTRE JEUNE » À L'ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC
ANALYSE DE L'OPINION DES PARLEMENTAIRES DE LA 42^E LÉGISLATURE**

Essai présenté par
Catherine Gagnon
Boursière stagiaire 2018-2019

Assemblée nationale du Québec
Juin 2019

Sommaire

À l'Assemblée nationale du Québec, le nombre de parlementaires âgés de 35 ans et moins a doublé entre la 41^e et la 42^e législature. Cependant, les 18-35 ans comptent actuellement pour 10,4 % du nombre total des élus alors que cette même tranche d'âge représente 27,7% de la population québécoise. Au-delà de cette statistique, comment les jeunes élus perçoivent-ils leur implication dans les instances parlementaires?

Nous avons réalisé des entrevues avec les jeunes parlementaires de la 42^e législature afin de recueillir leurs expériences à l'Assemblée nationale. Cet essai apporte donc un éclairage nouveau sur les apports de la jeunesse au sein des institutions parlementaires. Il expose également les défis qui peuvent se poser aux jeunes députés dans l'exercice de leur fonction. Avec la mise en place du Cercle des jeunes parlementaires en 2019, cet exercice revêt une pertinence particulière, puisqu'il permet d'anticiper les enjeux qui seront potentiellement discuter dans le cadre de cette instance.

Remerciements

Cet essai résulte de plusieurs heures de travail et sa rédaction a été rendue possible grâce à l'apport et l'appui de nombreuses personnes. J'aimerais remercier sincèrement tous ceux et celles qui ont participé de près ou de loin à l'aboutissement de cet exercice.

Aux parlementaires qui ont pris le temps de me rencontrer et de partager leur expérience dans la sphère politique, merci pour votre ouverture et votre disponibilité. Vous avez grandement alimenté cet essai par vos réflexions.

À Magali Paquin, pour ses conseils précieux dans la préparation de mon questionnaire d'entrevue. Nos rencontres ont été très rassurantes et déterminantes dans le déroulement des entretiens et l'écriture de cet essai.

Aux membres du comité de lecture, Aurelle Lavigne-Robichaud, Julien Tremblay et particulièrement Christian Blais et Krystal Mclaughlin, pour leur écoute et leurs commentaires constructifs qui m'ont permis d'élargir mes réflexions sur des aspects que je n'avais pas considérés. Votre accompagnement et votre dévouement à la réussite de cet essai furent très appréciés.

À Simon Mayer, de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale, pour son soutien essentiel et ses réponses efficaces à mes demandes de recherche d'information.

À Claudia Rousseau, de la Direction générale à l'administration, d'avoir ouvert la porte de son bureau pour moi et répondu à toutes mes interrogations au sujet des enjeux de conciliation travail-famille-vie personnelle à l'Assemblée nationale.

À Sabine Mekki, de la Direction générale des affaires parlementaires et Mathew Lagacé, de la Direction des communications, des programmes éducatifs et de l'accueil pour m'avoir informée dès le début de mon stage des démarches de mise sur pied du Cercle des jeunes parlementaires.

À mes collègues stagiaires et amis, Astrid, Benoit, Christian et Karim, pour les encouragements et les nombreux conseils qui m'ont permis d'explorer de nouvelles pistes de réflexion. Plus largement, merci d'avoir partagé cette expérience de stage avec moi.

SOMMAIRE	2
REMERCIEMENTS	3
INTRODUCTION	5
<i>État des faits</i>	5
<i>Méthodologie</i>	6
QU'EST-CE QUE LA JEUNESSE ?	7
<i>Une question d'âge ?</i>	7
<i>Des étapes de la vie</i>	9
LES JEUNES PARLEMENTAIRES À L'ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC	12
<i>Apports des jeunes dans les institutions parlementaires</i>	13
<i>Période d'adaptation à la fonction de parlementaire</i>	15
<i>Conciliation famille-travail</i>	18
<i>Cercle des jeunes parlementaires</i>	25
REPRÉSENTATIVITÉ DES ÉLUS	30
<i>Représentation substantielle</i>	31
<i>Représentation descriptive et symbolique</i>	33
CONCLUSION	35
ANNEXE I	38
ANNEXE II	39
ANNEXE III	40
BIBLIOGRAPHIE	42

Introduction

La participation des jeunes à la vie politique est actuellement au cœur de l'action de nombreuses organisations internationales. C'est notamment le cas de l'*Assemblée parlementaire de la francophonie* (APF) et ses parlements membres, dont le Québec fait partie. Par la mise en place du programme *Jeunes parlementaires francophones*, en 2015, l'APF veut favoriser la présence des jeunes dans les parlements ainsi que leur permettre d'aborder des enjeux liés à la jeunesse et d'échanger sur des préoccupations partagées par les jeunes élus francophones¹. En 2010, les parlements membres de l'*Union interparlementaire* ont, quant à eux, adopté une résolution sur la participation des jeunes au processus démocratique en préconisant la mise en place de mesures pour renforcer la représentation des jeunes dans les parlements et dans les autres instances représentatives². C'est dans cette période d'engouement pour la participation des jeunes que l'Assemblée nationale du Québec a annoncé en 2017 la création du *Cercle des jeunes parlementaires*, une entité informelle visant à regrouper les jeunes parlementaires de tous partis politiques confondus. Étant donné le caractère récent de cette annonce, il semble opportun de nous attarder plus précisément à ces jeunes députées québécoises et députés québécois.

Cet essai se penche sur l'expérience des jeunes parlementaires de la 42^e législature à l'Assemblée nationale du Québec. Dans un premier temps, nous aborderons la perception de la jeunesse partagée par les jeunes élus. Nous élaborerons ensuite sur les apports des jeunes dans les institutions parlementaires, les enjeux vécus par ceux-ci et leur participation aux activités du Cercle des jeunes parlementaires. Finalement, une section sera consacrée à la représentativité du parlement et l'importance de son ouverture à la jeunesse. Nous proposons ainsi une réflexion sur l'implication des jeunes dans les instances démocratiques.

État des faits

L'Union interparlementaire, organisation composée de 179 parlements membres et 12 membres associés à travers le monde, publie depuis 2014 un rapport annuel sur la présence des jeunes dans

¹ Assemblée parlementaire de la francophonie. *Vers la création d'un Réseau des jeunes parlementaires de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie* (APF) : quatrième session au Sénégal et à Madagascar du programme des jeunes parlementaires de l'APF [communiqué de presse], Paris, 13 mars 2018.

² Union interparlementaire. *La représentation des jeunes dans les parlements nationaux*, Genève, 2018.

les parlements nationaux (chambres basses et chambres hautes confondues). Basé sur des enquêtes auprès de 150 parlements, le rapport de 2018 énonce une sous-représentation marquée des jeunes en politique. Les élus de moins de 30 ans représentent 2,2 % des parlementaires dans le monde alors qu'ils comptent pour plus de la moitié de la population mondiale. En élargissant cette catégorie aux moins de 40 ans, on y retrouve 15,5 % des parlementaires³. Bien que les parlements provinciaux comme celui du Québec ne fassent pas partie de cette enquête, sa situation se rapproche de la tendance mondiale en ce qui a trait à la présence des jeunes dans les institutions parlementaires. À l'Assemblée nationale du Québec, 3 élus sont âgés de moins de 30 ans, ce qui représente 2,4 % de l'ensemble des parlementaires. Leur nombre augmente à 19 (15,2 %) si nous incluons les personnes ayant moins de 40 ans.

Dans un souci de cohérence avec l'approche de l'Assemblée nationale, l'âge maximal retenu dans cet essai pour décrire de manière factuelle les « jeunes » parlementaires sera de 35 ans, en date des élections générales⁴. Lors de la mise en œuvre du *Cercle des jeunes parlementaires* pour la 42^e législature, cet âge limite a été choisi par les parlementaires pour être membre de l'instance. Dans cette législature, treize députés correspondent à ce critère d'âge, ce qui représente 10,4 % de la totalité des parlementaires. À des fins de comparaison, la proportion de la population québécoise faisant partie de la catégorie d'âge 18-35 ans est de 27,5 % (voir annexe I pour une comparaison entre l'Assemblée nationale du Québec et la population québécoise selon les groupes d'âge). Nous constatons ainsi un certain décalage entre la composition de la 42^e législature et la démographie du Québec. Cet écart est néanmoins moindre que celui qu'avait la législature précédente, où seulement six députés étaient âgés de 35 ans et moins, soit 4,8 %.

Méthodologie

Nous avons d'abord effectué une recherche documentaire afin d'approfondir nos connaissances sur les thèmes liés à la présence de jeunes dans les institutions parlementaires. Pour avoir un portrait représentatif de l'opinion des jeunes élus actuels à l'Assemblée nationale, nous avons ensuite contacté tous les parlementaires âgés de 35 ans et moins en date des élections générales du

³ Union interparlementaire. *loc. cit.*

⁴ Ainsi, un parlementaire âgé de 35 ans lors de son élection demeurera membre du Cercle des jeunes parlementaires jusqu'aux prochaines élections générales, même s'il sera désormais âgé de 39 ans. À l'opposé, un parlementaire âgé de 36 ans lors de son élection ne pourra faire partie du Cercle.

1^{er} octobre 2018. Parmi les treize personnes appartenant à cette catégorie d'âge, douze ont répondu positivement à notre demande de rencontre. Une liste de ces députées et députés est disponible à l'annexe II, selon un classement par ordre alphabétique. Les rencontres se sont déroulées entre le 19 mars et le 15 mai 2019 et ont pris la forme d'entrevue d'une durée d'environ 30 minutes. Le questionnaire d'entrevue, préparé pour assurer une constance entre les entretiens, est présenté à l'annexe III. Tout au long de cet essai, nous avons fait le choix de préserver l'anonymat des propos, c'est pourquoi l'utilisation du masculin dans la désignation des parlementaires a été privilégiée. Les positions relatées dans cet essai ne permettent évidemment pas de généraliser une vision globale des jeunes élus ayant siégé au parlement québécois par le passé ou encore des jeunes parlementaires dans le monde. Les opinions exposées ont toutes été recueillies lors de nos entrevues et reflètent celles des jeunes députés siégeant à l'Assemblée nationale du Québec pour la 42^e législature. Cette recherche apporte tout de même un éclairage supplémentaire sur la place des jeunes dans les instances décisionnelles.

Qu'est-ce que la jeunesse ?

Autant en consultant la littérature qu'en interrogeant les jeunes parlementaires, force est de constater que la vision de la jeunesse est multidimensionnelle. Aucune définition ne peut couvrir l'ensemble des aspects représentant cette catégorie socialement construite.

Une question d'âge ?

Lorsque nous avons demandé aux parlementaires quelle était selon eux la définition de la jeunesse, le premier réflexe était, dans la majorité des cas, de la qualifier en termes d'âge. Bien que non restrictive, la jeunesse est souvent associée à une tranche d'âge précise : « 18-30 ans », « 18-35 ans » ou encore « 18-40 ans », telles sont les balises pour « être jeune ». Ce cadre n'est pas le fruit du hasard, puisque ces mêmes intervalles sont utilisés dans plusieurs lois et règlements. Les interventions publiques ont participé à la construction de cette catégorisation sociale de la jeunesse. Les frontières du groupe d'âge ont d'ailleurs fluctué à travers les années selon le problème considéré et les intérêts politiques spécifiques. Avec des programmes gouvernementaux de promotion d'éducation post-scolaire mis en place au début des années 1970 à travers le Canada, on précise la notion de jeunesse comme incluant les personnes ayant entre 15 et 24 ans. Plus tard, au début des années 1980, l'attention se dirige vers le chômage chez les jeunes diplômés et la

difficulté d'intégrer le marché du travail avec un emploi à la hauteur de leurs compétences. La limite supérieure de la catégorie de la jeunesse est alors repoussée à 30 ans⁵. En 1983, le *Sommet québécois de la jeunesse* rassemble près de 5000 personnes âgées de 15 à 29 ans pour discuter des problèmes sociaux vécus par cette catégorie de la population comme la délinquance, le chômage, l'isolement, l'accès au marché du travail et la poursuite des études. Cette même année, le *Secrétariat à la jeunesse* est créé et attaché au ministère du Conseil exécutif, coordonnant alors l'action gouvernementale en matière de jeunesse. Dans une recommandation du Sommet, les jeunes demandaient toutefois à l'État de leur fournir un interlocuteur indépendant et permanent, ce qu'il fera avec la création du *Conseil permanent de la jeunesse* (CPJ) en 1987. Les dirigeants de cet organisme gouvernemental étaient âgés entre 15 et 30 ans. Le CPJ est aboli en 2010, mais le Secrétariat demeure et s'occupe toujours du Plan d'action jeunesse. La *Politique québécoise de la jeunesse 2030* est sous son administration. Cette dernière s'adresse aux jeunes Québécoises et Québécois âgés de 15 à 29 ans, mais cette définition des jeunes ne doit pas être comprise de façon rigide, puisque certaines dispositions s'appliquent avant l'âge de 15 ans et d'autres se prolongent jusque vers l'âge de 35 ans⁶. Ainsi, dans l'imaginaire des gens, la jeunesse est souvent associée à un âge chronologique précis puisque l'action gouvernementale et plusieurs organismes se basent sur ce critère pour définir leur prestation de service.

La détermination d'un seuil d'âge pour qu'une personne soit considérée comme « jeune » est toutefois assez arbitraire. Les frontières entre les âges sont imprécises et l'hétérogénéité du groupe à délimiter complique la tâche. La jeunesse est un phénomène qui transcende notamment les divisions de classes, de régions, de culture et de genre, divisions habituellement utilisées comme critères de différenciation d'un groupe social. L'âge demeure néanmoins le critère principal de mesure du temps social, comme quoi il permettrait de catégoriser les individus et d'identifier une étape du vieillissement pour ainsi juger de la « normalité » des compétences et activités qui y sont rattachées. L'appartenance à une strate d'âge permet, dans notre société, de bénéficier d'un traitement social spécifique de la part des institutions. Cette vision implique qu'en franchissant le

⁵ David Cheal. « Trouver une niche : la différenciation en fonction de l'âge dans la population active », dans Danielle Juteau (dir.). *La différenciation sociale : modèles et processus*. Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 2003, p. 85-88.

⁶ Gouvernement du Québec. Ministère du Conseil exécutif. Secrétariat à la jeunesse. *Politique québécoise de la jeunesse 2030 : Ensemble pour les générations présentes et futures*. Québec, 2016.

seuil d'une strate d'âge, une personne n'a plus besoin des mesures offertes à cette dernière. Cependant, nous constatons qu'en réalité le même âge peut renvoyer à des situations fort différentes :

Dans les catégories d'ouvriers et d'employés, les jeunes de 20 à 30 ans sont massivement représentés. Par contre, les jeunes cadres constituent un groupe aux effectifs relativement peu importants. La notion d'âge est même ici dans ce cas à géométrie variable : un jeune cadre est dans tous les cas plus âgé qu'un jeune ouvrier, la frontière entre jeunes et moins jeunes se situe précisément, dans la première catégorie socioprofessionnelle, aux alentours de 35 ans⁷.

Cette divergence, entre les milieux professionnels notamment, explique pourquoi la *Politique québécoise de la jeunesse* propose un cadre assez souple quant à l'âge des personnes visées par ses mesures. Quelques parlementaires rencontrés ajoutent qu'en politique, le seuil d'âge pour être considéré comme jeune est plus élevé que dans plusieurs autres domaines. L'exemple de Justin Trudeau est donné, puisque celui-ci a été qualifié de jeune politicien lors de la campagne électorale fédérale de 2015, alors qu'il était âgé de 43 ans. Un député soutient que cette vision très large de la jeunesse découle de la préconception qu'un politicien ou qu'une politicienne est quelqu'un de relativement expérimenté et avancé dans la vie. Selon lui, cette perception est influencée par les gens qui ont occupé la fonction dans le passé, c'est pourquoi l'image spontanée du bon politicien ou de la bonne politicienne est encore celle d'une personne assez âgée et expérimentée, ce qui lui donne de la légitimité dans ses prises de paroles.

Des étapes de la vie

La définition sociologique de la jeunesse tend toutefois à se dissocier d'un âge spécifique. C'est également le cas des jeunes parlementaires, puisque malgré cette première définition spontanée, tous s'empressent de spécifier qu'il n'y a pas de délimitation précise. Pierre Bourdieu affirmait que « la jeunesse n'est qu'un mot », soulignant ainsi que les divisions entre les âges sont souvent artificielles et relatives⁸. Les seuils d'âge ne définissent pas à eux seuls ce que représente la jeunesse, puisque celle-ci est avant tout un processus de socialisation qui caractérise le passage de l'enfance vers l'âge adulte. Il s'agit d'une perspective qui témoigne des interactions entre

⁷ Thierry Blöss et Isabelle Feroni. « Jeunesse : objet politique, objet biographique », *Enquête*, n° 6 (1991).

⁸ Pierre Bourdieu. *Questions de sociologie*, Paris, Éditions de Minuit, 1984 (ed. 2002), p. 143-154.

l'individu et la société et qui précise que c'est un phénomène historique et changeant⁹. Plusieurs parlementaires perçoivent d'ailleurs la jeunesse comme l'appartenance à une génération. Par une socialisation similaire, les membres d'une même génération développent une vision de la société qui diffère de celle de la génération précédente. Les divers événements ayant marqué l'actualité durant leur développement sont des exemples de référents qui font en sorte que la jeune génération actuelle possède un vécu qui lui est propre. De nombreux autres parlementaires mentionnent certaines étapes de la vie pour qualifier la jeunesse à savoir les études, la vie de couple, le projet d'une famille, le début d'une carrière ou encore l'achat d'une propriété immobilière. La définition de la jeunesse doit alors demeurer assez large puisqu'elle comprend toutes ces réalités et inclut des personnes avec des aspirations variées. Entre un individu qui entame ses études supérieures, un autre qui contracte une hypothèque ou une personne qui planifie un projet de famille, les réalités diffèrent, et pourtant, toutes trois peuvent faire partie de cette même catégorie de la jeunesse ajoute un député.

Cette approche trouve écho dans la littérature. Selon le modèle dominant de la jeunesse moderne qui émerge à la suite de la Seconde Guerre mondiale, on la définira par quatre étapes à franchir pour atteindre l'âge adulte : la fin de la scolarité ; le départ de la maison familiale ; le début de la vie professionnelle ; la vie de couple, souvent caractérisée par le mariage. À l'époque, on observe des différences quant à l'âge auquel ces étapes sont franchies, notamment selon le sexe et l'origine sociale. Pour les femmes, par exemple, l'âge moyen du départ de chez les parents et du mariage était inférieur d'environ deux ans et demi à celui des hommes dans les années 1960. Les jeunes provenant des classes supérieures ou moyennes, eux, pouvaient en règle générale se permettre de repousser un peu l'âge d'entrée dans la vie adulte contrairement aux jeunes provenant des milieux ouvriers¹⁰.

Ce modèle traditionnel de la jeunesse a été ébranlé depuis, en raison d'une prolongation de la période de franchissement des étapes permettant d'accéder à l'âge adulte et une désynchronisation de ces étapes. Le modèle de socialisation de la jeunesse a été transformé par la progression de la

⁹ Raymond Hudon et Bernard Fournier. *Jeunesses et politique Tome 1. Conceptions de la politique en Amérique du Nord et en Europe*, Québec et Paris, Les Presses de l'Université Laval et l'Harmattan, Coll. Sociétés et mutations, 1994, p. 76-77.

¹⁰ Olivier Galland. *Sociologie de la jeunesse 5^e édition*, Paris, Armand Colin, Coll. U, 2011, p. 131-135.

scolarisation. Au Québec en 2012, 49,9 % des jeunes âgés de 20 à 24 ans poursuivaient des études à temps plein¹¹, contrairement à 16,5 % en 1971¹². Le fait de prolonger ses études repousse entre autres l'âge d'accès à l'indépendance financière, qui qualifie normalement un des seuils de l'âge adulte. Il y a également eu une progression de la cohabitation avec les parents pour les 20-29 ans, passant de 26,9 % des jeunes en 1981 à 42,3 % en 2011¹³. Ainsi, les jeunes d'aujourd'hui franchissent moins rapidement qu'avant les stades menant à l'âge adulte.

La synchronisation ou la simultanéité qui caractérisait le franchissement des étapes vers l'âge adulte ne semble plus s'appliquer. Les événements s'enchaînent selon des séquences de plus en plus variées¹⁴. L'entrée « professionnelle » dans la vie adulte, qui comme mentionné plus haut a été retardée avec les années, n'est plus immédiatement suivie par l'entrée « familiale » dans la vie adulte, c'est-à-dire la vie de couple. L'écart entre la fin des études et la naissance d'un premier enfant a augmenté. Ce décalage ne semble pas uniquement lié à une scolarisation accrue et à un meilleur accès aux moyens de contraception. C'est la séquence des événements du modèle traditionnel qui est remise en question. Une nouvelle période de la vie s'est ouverte entre l'indépendance résidentielle et l'accès définitif au statut d'adulte, symbolisé par la naissance d'un enfant. Il s'agit d'une période où les jeunes repoussent le moment d'accéder à des responsabilités familiales qui ont un caractère irréversible¹⁵. Au Québec, par exemple, l'âge moyen des femmes qui donnent naissance à leur premier enfant est passé d'une moyenne de 27 ans dans les années 1970 à environ 30 ans en 2011¹⁶. Un nouveau modèle de la jeunesse voit donc le jour et inclut une phase d'expérimentation, où les jeunes se définissent en tant qu'individu à l'aide d'un processus d'essais et d'erreurs¹⁷. Pour un député, ces étapes de la vie qui qualifient la jeunesse sont avant tout caractérisées par une certaine précarité, qu'elle soit financière, conjugale ou professionnelle.

¹¹ Gouvernement du Québec. Institut de la statistique du Québec. *L'évolution de la fréquentation scolaire au Québec depuis 1990*. Québec, 2014.

¹² Gouvernement du Québec. Institut de la statistique du Québec. *Taux de fréquentation scolaire à temps plein de la population de 15-24 ans selon le groupe d'âge et le sexe, Québec, Ontario et Canada, 1971-2001*. Québec, 2003.

¹³ Gouvernement du Canada. Statistique Canada. *Recensement en bref : Les jeunes adultes vivant avec leurs parents au Canada en 2016*. Ottawa, 2 août 2017.

¹⁴ Michel Bozon. « Des rites de passage aux "premières fois". Une expérimentation sans fins », *Agora débats/jeunesses*, n° 28 (2002), p. 22-33.

¹⁵ Olivier Galland. *op.cit.*, p. 135-150.

¹⁶ Gouvernement du Québec. Institut de la statistique du Québec. *Le bilan démographique du Québec Édition 2011*. Québec, décembre 2011.

¹⁷ Olivier Galland. *op.cit.*, p.170.

Ainsi, si le lien avec l'âge semble évident, la jeunesse est surtout qualifiée par différentes étapes de la vie. Quelques parlementaires rencontrés ajoutent même qu'« être jeune » est davantage un état d'esprit, une volonté de défoncer les barrières et de trouver des solutions. En ce sens, l'âge n'est pas garant de l'état d'esprit d'une personne. Dans la littérature, on associe parfois cet état d'esprit à l'absence de responsabilités et à l'insouciance. On s'empresse ensuite d'expliquer que cette idée n'est pas fondée, puisque les jeunes sont responsables de la préparation de leur avenir et la plupart occupent un emploi, même durant leurs études. Néanmoins, la jeunesse est une période marquée par une impression de pouvoir changer les choses, une confiance en l'avenir et une grande capacité d'adaptation¹⁸. Les jeunes voient souvent un décalage entre leurs aspirations et la réalité et n'hésitent pas à avoir un regard critique envers les institutions. Il y a aussi un décalage entre les aspirations de différentes générations, puisque ce qui était considéré comme un privilège extraordinaire pour la précédente génération peut aujourd'hui être perçu comme banal¹⁹. Nous constatons également que cette période est de plus en plus valorisée par les autres âges de la vie : « Les valeurs d'expérience et de savoir-faire de la maturité voient ainsi leur cours baisser, tandis que se développe toute une rhétorique de la mobilité et des capacités d'adaptation et d'innovation de la jeunesse »²⁰. Cela démontre un soutien grandissant au prolongement de cette étape de liberté de mouvement et d'action²¹.

Les jeunes parlementaires à l'Assemblée nationale du Québec

Aux yeux des élus rencontrés, la présence de jeunes à l'Assemblée nationale est une valeur ajoutée pour l'institution. Cette implication demande une grande capacité d'adaptation pour les parlementaires, autant sur le plan professionnel que personnel. Les enjeux liés à la nature de la fonction de député sont variés et peuvent être à la fois stimulants et difficiles. Bien que les situations abordées dans cette section ne soient pas exclusives aux jeunes parlementaires ou à la

¹⁸ Raymond Hudon et Bernard Fournier. *Jeunesses et politique Tome 2. Mouvements et engagements depuis les années trente*, Québec et Paris, Les Presses de l'Université Laval et l'Harmattan, Coll. Sociétés et mutations, 1994, p. 93-95.

¹⁹ Pierre Bourdieu. *op. cit.*, p. 143-154.

²⁰ Michel Bozon. *loc. cit.*, p. 22-33.

²¹ Madeleine Gauthier (dir.). *Regard sur la Jeunesse au Québec*, Québec, les Éditions de l'IQRC, 2003, p.10.

fonction de député, elles ont été mentionnées de façon récurrente dans une majorité de nos entrevues, c'est pourquoi il nous a semblé pertinent de les souligner.

La présence de jeunes à l'Assemblée nationale amène également une réflexion sur les façons d'inclure davantage la jeune génération dans le processus de prise de décisions publiques. Celle-ci nécessite notamment une valorisation du service public, un plus grand attrait de la sphère politique et une adaptation des institutions parlementaires aux réalités des jeunes d'aujourd'hui. Grâce à la mise en place du Cercle des jeunes parlementaires, les jeunes élus ont maintenant un endroit spécifique où aborder ces questions dans leur quotidien. Cette section se veut ainsi un exposé des différentes facettes du travail des jeunes parlementaires de la 42^e législature.

Apports des jeunes dans les institutions parlementaires

Les apports des jeunes à l'Assemblée nationale, recensés durant nos entrevues, sont nombreux et variés. Pour les jeunes élus, le fait d'appartenir à une génération distincte influence leur manière de voir la société et se répercute sur leur façon d'approcher certains enjeux. Leurs intérêts, leurs valeurs et leurs vécus ne sont pas nécessairement les mêmes que ceux de la génération précédente. Par exemple, la réalité des familles d'aujourd'hui est très différente de celle des familles dans les années 80, tout comme la réalité du marché économique ou de l'emploi le sont. Ce bagage de vie fait en sorte que la jeune génération apporte sa perspective au parlement. Cette diversité d'expériences et de visions est un aspect à valoriser aux yeux de l'ensemble des députés rencontrés.

La vision des jeunes en est une de long terme, puisque les projets de loi adoptés aujourd'hui auront nécessairement un effet plus important sur la vie des jeunes élus. Pour un élu, toute décision prise par rapport au système d'éducation influencera directement ses enfants qui sont à l'école pour plusieurs années encore. Il est donc bien placé pour mesurer les impacts qu'auront ces décisions dans la vie des gens et pour exposer sa réalité aux autres élus qui ont peut-être franchi cette étape il y a plusieurs années. Un autre député ajoute : « À un moment donné quand on parle de services de garde éducatifs, on sait de quoi on parle parce qu'on y va le matin et on y va le soir ». Pour plusieurs parlementaires rencontrés, les jeunes ont le mandat de sensibiliser les autres générations à leur réalité et aux enjeux qui pourraient affecter le Québec dans les prochaines décennies. Au-delà de leurs apports immédiats, les députés soulignent que la présence des jeunes doit aussi être encouragée pour leurs apports à la société québécoise à plus long terme. En quittant la vie politique,

les personnes ayant occupé une fonction parlementaire à un jeune âge ne sont, la plupart du temps, pas à l'âge de la retraite. Ainsi ils continuent de contribuer à la société avec un point de vue très intéressant et valorisé dans les autres sphères d'emploi.

En ce qui a trait aux manières de faire de la politique, les jeunes élus mentionnent leur façon de faire des communications comme un aspect qui les différencie des parlementaires plus âgés. En général, ils ont davantage l'« instinct » des médias sociaux, ce qui amène une réflexion constante sur la diversification des moyens pour communiquer leur message politique à la population. L'utilisation des réseaux sociaux est un incontournable aujourd'hui. Même si les parlementaires moins confortables avec les technologies de l'information sont appuyés par leurs attachés politiques, le fait de gérer ses réseaux sociaux soi-même, comme c'est le cas de plusieurs jeunes élus, engendre une proximité avec les électeurs, tout spécialement les plus jeunes. Pour certains, le fait d'être actif sur les réseaux sociaux et d'y exposer non seulement leur vie professionnelle, mais aussi certains aspects de leur vie de tous les jours permet une perception plus humaine du travail de député. Comme les citoyens savent que c'est leur député qui répond directement à leurs messages, les élus soulignent l'image plus accessible du jeune politicien. L'accessibilité est aussi liée à l'expérience de vie. En étant jeunes, ils ont l'impression d'être moins intimidants à l'égard de leur électorat, ce qui engendre une plus grande proximité ou du moins une relation différente avec les électeurs.

Une certaine « arrogance de la jeunesse » a aussi été mentionnée par certains députés afin de désigner le refus des jeunes de s'arrêter aux obstacles. Leur regard nouveau sur les manières de faire de la politique les incite à les remettre en question. Lorsqu'on leur dit qu'une pratique n'est pas possible, ils avancent rapidement des contre-arguments. Pour plusieurs, se réfugier dans le *statu quo* n'est pas une option quand vient le temps de trouver des solutions à un problème. Cette fougue n'est pas nécessairement associée à la jeunesse, mais selon un parlementaire, elle est davantage acceptée ou tolérée lorsqu'elle provient d'un jeune. Il ne s'agit pas d'une critique aux autres générations, mais plutôt une généralisation liée au fait de ne pas avoir beaucoup d'expérience parlementaire. Les jeunes ont une certaine candeur qui a tendance à s'éroder au fil des années passées en politique. Selon les élus, cette évolution est tout à fait naturelle, puisqu'à force d'expériences, d'obstacles et de refus, les gens deviennent parfois un peu désabusés.

À propos de la partisanerie, trois députés ajoutent que le rapport à cette manière de faire de la politique est différent chez les jeunes de la 42^e législature. Ils ont l'impression qu'il y a moins de tensions partisans entre les jeunes, que la communication est plus facile et l'entraide plus présente. Leur approche diffère de celle des politiciens qui sont en poste depuis longtemps, principalement au niveau de la collaboration. Cette vision n'est pas partagée par trois autres élus de la même formation politique qui croient plutôt que la partisanerie est présente autant chez les jeunes que chez les personnes plus âgées. Ces députés observent que dans le discours ambiant, il est bien vu de dire que les jeunes sont le renouveau et qu'ils veulent changer les manières de faire, mais qu'en réalité ce n'est pas tout à fait vrai. Par contre, il y a peut-être une différence de comportement en fonction du nombre d'années passées au parlement. Malgré tout, la majorité des acteurs rencontrés mentionnent l'existence d'une solidarité entre les jeunes élus. Ils se réjouissent des victoires de leurs jeunes collègues de tous les partis politiques et s'écrivent pour se féliciter. D'autres soulignent même s'être liés d'amitié avec de jeunes élus d'autres partis. Ils semblent tous fiers de l'action des jeunes députés et de l'image positive de la jeunesse qui est projetée.

Période d'adaptation à la fonction de parlementaire

Après les élections, tous les nouveaux parlementaires font face à un défi de taille : s'acclimater rapidement à leurs nouvelles fonctions. Ce défi d'adaptation a été abordé autant comme un aspect positif qu'un aspect négatif par les jeunes parlementaires. Lors de nos entrevues, tous ont souligné la vitesse *grand V* de la transition entre la campagne électorale et l'entrée au parlement. La vie des nouveaux élus se trouve chamboulée du jour au lendemain : ils doivent se rendre à Québec pour siéger, se saisir de dossiers diversifiés, apprendre la procédure parlementaire, ouvrir un bureau de circonscription, recruter une équipe de travail et plus encore. Selon les mandats qui leur sont confiés, ils doivent aussi s'habituer à une pression médiatique constante. Ce dernier aspect ajoute un stress supplémentaire à la rapide maîtrise de ses dossiers.

Pour certains, cet apprentissage en accéléré peut être ardu, sans être nécessairement lié à l'âge, puisque toute personne n'ayant jamais occupé la fonction doit passer par cette étape. D'autres soulignent que cette importante quantité d'informations à digérer est plutôt un aspect stimulant de leur arrivée au parlement. Ils doivent lire beaucoup et constamment poser des questions sur les manières de faire. Toutes actions accomplies pendant les premiers mois d'un mandat sont pour

ainsi dire des premières fois pour les nouveaux élus. Cependant, plusieurs soulignent que lors des élections générales, tous les nouveaux députés ont à faire cet apprentissage en même temps, ce qui fait en sorte que tout le monde est conscient du délai nécessaire pour s'adapter aux manières de faire. L'arrivée à l'Assemblée nationale après une élection partielle peut se révéler plus difficile, puisque les autres membres de la législature sont déjà familiers avec les procédures, bien que cela peut aussi signifier plus de soutien de la part des pairs.

Certains facteurs peuvent s'avérer facilitants lors de l'entrée à l'Assemblée nationale. Pour les jeunes élus, l'expérience dans les milieux politiques est le critère qui influence le plus la période d'adaptation à la fonction de député. Celle-ci peut avoir été acquise en ayant occupé des fonctions d'élus fédéraux, municipaux ou scolaires, mais également en ayant travaillé comme attachés politiques ou en s'étant impliqué dans les associations étudiantes. Avoir des expériences professionnelles en communication ou en relations médias a aussi été mentionné comme étant un aspect pouvant aider la transition. Comme la conciliation entre le travail en circonscription et le travail législatif n'est pas nécessairement simple, la distance entre la circonscription représentée et Québec est aussi un facteur important. En effet, à l'extérieur des journées consacrées aux travaux parlementaires, les députés tentent d'être le plus présents possible dans leurs comtés électoraux.

Nous sommes à même de constater que le rôle de représentant est central dans la fonction de député. En tant qu'intermédiaire direct entre la population et l'administration publique ainsi que défenseur des intérêts de sa circonscription, il est important pour un parlementaire d'entretenir des liens avec les concitoyens qui l'ont élu. Cela signifie être présents sur le terrain et participer à des événements durant les weekends, les soirs et les semaines de travail en circonscription aussi appelée *semaine de relâche parlementaire*. Ce rythme de vie peut s'avérer exigeant, bien qu'il soit souvent anticipé. Heureusement, ils peuvent compter sur l'appui de leurs collègues députés pour les aider à intégrer la fonction.

À leur arrivée au parlement, durant cette législature ou la précédente, les jeunes parlementaires interrogés déclarent unanimement avoir eu un très bel accueil de la part de leurs collègues de tous les partis politiques. À aucun moment ils n'ont senti de jugement à leur égard. Au contraire, ils ont perçu un grand respect et une grande ouverture. Avec le recul, certains s'étonnent même de n'avoir eu aucun commentaire par rapport à leur âge. Les autres parlementaires, principalement ceux ayant

de l'expérience politique, sont toujours là pour donner des conseils et expliquer les règles de procédures. Cet appui sincère n'est aucunement perçu comme étant paternaliste par les jeunes élus. Grâce à la cohésion entre les élus et les employés politiques, les nouveaux députés peuvent s'appuyer sur une base solide pour intégrer la vie parlementaire dans leur parti respectif. Avec ce soutien, leurs débuts au parlement en ont été grandement facilités et, si certains avaient des craintes liées à leur âge, les encouragements et les félicitations provenant de députés d'autres partis ont contribué à bâtir leur confiance.

Huit jeunes députés sur douze rencontrés déclarent ainsi qu'ils n'ont pas senti qu'ils devaient faire davantage d'efforts que leurs collègues plus âgés pour établir leur crédibilité dans l'exercice de leur fonction. Il y a un défi d'établir sa crédibilité pour tous les nouveaux élus. Pour être pris au sérieux et faire avancer ses idées au caucus, il faut démontrer son ardeur au travail, mais cela n'est pas lié à l'âge aux yeux de ces députés : « Je n'ai jamais senti sincèrement que, en tout cas à l'Assemblée nationale en tant que telle, mon âge faisait une différence ». Les commentaires remettant en doute la compétence des jeunes parlementaires à exercer leur fonction sont des actes isolés. Selon les députés interrogés, ils se produisent parfois en campagne électorale, durant des rencontres avec des citoyens ou sur les réseaux sociaux, mais pas à l'intérieur de l'Assemblée nationale.

Deux députés perçoivent toutefois que l'exercice de la crédibilité est plus présent chez les jeunes qui entament leur carrière politique. Selon eux, certains préjugés sur la figure du « bon politicien » et l'âge qui s'y rattache sont encore présents dans notre société. Cela fait en sorte qu'un parlementaire de 27 ans, par exemple, sera moins pris au sérieux et se fera davantage questionner qu'un autre âgé de 50 ans, même s'ils ont des propos similaires. Un de ces élus mentionne plus précisément qu'autant dans ses relations avec d'autres politiciens qu'avec les médias, il perçoit souvent que ses interlocuteurs tiennent pour acquis qu'il ne sait pas de quoi il parle étant donné son âge. Il sent que ceux-ci pensent qu'il n'a pas une expérience de vie et un parcours professionnel qui l'autorise à prendre la parole sur certains sujets. Pour lui, ce préjugé provient d'une perception selon laquelle la politique devrait être exercée uniquement par des experts qui possèdent un bagage de vie important. Son collègue député croit plutôt que cette préconception est normale et présente partout dans la société, puisque les jeunes ont nécessairement moins d'expérience de vie. Néanmoins, ils voient tous deux l'exercice de la crédibilité comme un défi supplémentaire pour

les jeunes parlementaires. Au contraire, un autre élu affirme que dans son cas, le fait d'avoir peu d'expérience et d'être en quelque sorte moins « crédible » en politique a joué à son avantage lors de son élection. Les citoyens de sa circonscription avaient un fort désir de voir un nouveau visage au parlement et cette volonté de changement pourrait lui avoir donnée une longueur d'avance.

Ainsi, si l'arrivée au parlement implique un apprentissage accéléré de la procédure parlementaire et un travail d'affirmation de sa crédibilité, ces défis sont surtout présents en début de mandat. Par contre, certains enjeux, comme celui de la conciliation famille-travail, se posent pour toute la durée de la carrière en politique des élus. Il n'est point surprenant que la majorité des parlementaires rencontrés parlent de leur décision d'entrer en politique comme une décision prise en concertation avec leur entourage.

Conciliation famille-travail

La conciliation famille-travail se définit comme la recherche d'un l'équilibre entre les exigences et les responsabilités liées à la vie professionnelle et à la vie familiale. La vie familiale fait référence aux personnes avec qui il existe un lien de dépendance, soit la famille proche ou élargie et les amis²². Elle peut renvoyer aux enfants, mais également aux personnes en situation de soutien aux proches (conjointe ou conjoint malade, parents en perte d'autonomie, etc.). Les défis de cette conciliation ont été abordés par une forte majorité des jeunes parlementaires, principalement ceux ayant des enfants.

N'étant pas employés, mais bien titulaires d'une charge publique, les élus ne bénéficient pas de la même façon des politiques et des droits mis en place par les gouvernements québécois et canadien, comme les congés parentaux²³. L'article 35 du code d'éthique et de déontologie des membres de l'Assemblée nationale en témoigne : « le député fait preuve d'assiduité dans l'exercice de ses fonctions. Il ne peut, sans motif valable, faire défaut de siéger à l'Assemblée nationale durant une période déraisonnable »²⁴. Le travail des parlementaires inclut donc le devoir de se rendre à Québec

²² Gouvernement du Québec. Bureau de normalisation du Québec. *Norme BNQ 9700-820 Conciliation travail-famille*. Québec, 2010, p.4.

²³ Ville de Montréal. Conseil des Montréalaises. *La conciliation famille-travail : un défi de taille pour les élu.es de Montréal*. Montréal, avril 2017.

²⁴ « Assiduité », dans Québec. *Code d'éthique et de déontologie des membres de l'Assemblée nationale* : chapitre C-23.1, à jour au 1^{er} juin 2019. Québec : Éditeur officiel du Québec, 2010. Chapitre V, article 35.

presque chaque semaine de septembre à juin. En période de travaux réguliers, les députés siègent du mardi au jeudi et peuvent décider de se réunir le lundi sur motion sans préavis du leader du gouvernement. En période de travaux intensifs et d'études de crédits, ils siègent du mardi au vendredi et peuvent également décider de se réunir le lundi. Les commissions parlementaires peuvent quant à elles siéger du lundi au vendredi, autant en période de travaux réguliers qu'intensifs. Cinq semaines de *relâche parlementaire* ou *semaine de travail en circonscription* sont prévues dans ce calendrier²⁵.

Pour un élu interrogé, il est impensable d'envisager d'avoir des enfants avec ce rythme de vie. L'horaire des travaux parlementaires demande une adaptation, une flexibilité et des sacrifices pour les familles de députés ayant des enfants. Au lendemain des élections, un choix s'impose pour les députés : déménager à Québec en compagnie de leur famille ou se déplacer chaque semaine entre le parlement et leur circonscription. Évidemment, cette question ne se pose pas pour les élus résidant dans la région de Québec. Pour les autres, la décision de déménager sa famille n'est souvent pas envisagée. En effet, la plupart sont établis dans leur région depuis longtemps et ont des attaches de nature diverses liées à la famille, à l'emploi du partenaire, à la scolarité des enfants, au cercle d'amis et à l'environnement. Il y a également un coût politique à considérer, puisque pour être réélu, un député doit être présent pour ses électeurs et se rendre régulièrement dans sa circonscription. En déménageant à Québec avec sa famille, un élu serait moins porté à aller dans son comté chaque semaine. Le travail de député n'étant sûr que pour quatre ans, un déplacement peut aussi entraîner une certaine instabilité dans la vie des familles. Certains font cependant ce choix. Par exemple, la conjointe et les enfants du ministre de la Famille et ministre responsable de la région de l'Outaouais ont déménagé à la suite des élections. Ils ne se sont toutefois pas déplacés à Québec, mais ont plutôt décidé de se rapprocher de leur famille élargie pour que sa conjointe puisse avoir un plus grand soutien en son absence. Bien qu'il ne réside pas dans la circonscription qu'il représente, le ministre et député de Papineau considère que c'était la meilleure décision à prendre pour sa famille sur le plan de la logistique et de la tranquillité d'esprit. Avec des titres d'articles comme *Le ministre responsable de l'Outaouais... a quitté l'Outaouais*²⁶, ce choix n'a

²⁵ Michel Bonsaint (dir.). *La procédure parlementaire du Québec*. 3e éd., Québec, Assemblée nationale, 2012, p. 231-234.

²⁶ Mathieu Locas. « Le ministre responsable de l'Outaouais... a quitté l'Outaouais », dans *104.7 Outaouais*, 20 février 2019.

toutefois pas été sans critiques de la part des médias. Le ministre déplore cette attitude, puisqu'elle peut décourager d'autres jeunes familles de choisir le déménagement, même s'il s'agit de la meilleure option pour leurs besoins. Pourtant, il assure que les citoyens de sa circonscription se sont montrés très compréhensifs de la situation autant sur le terrain que sur les réseaux sociaux.

La majorité des parlementaires rencontrés choisissent tout de même de se déplacer à Québec chaque semaine de travaux parlementaires. À notre connaissance, seul le député de Hochelaga-Maisonneuve fait le déplacement hebdomadaire à Québec avec sa famille, sa conjointe ayant fait un retour aux études et son enfant n'étant pas encore en âge d'aller à l'école, ce qui leur donne plus de flexibilité. Pour les autres familles, les responsabilités familiales au quotidien reposent beaucoup sur le partenaire. Les jeunes députés mentionnent que le travail politique demande une grande compréhension de la part des proches et une certaine gymnastique pour passer le plus de temps possible avec leurs enfants. Pour la députée de Rouyn-Noranda-Témiscamingue, la distance à parcourir entre sa circonscription et Québec est un défi de taille pour la conciliation. Comme elle prend l'avion pour se déplacer et que les frais qui s'y rattachent sont élevés, elle ne se rend pas à son domicile permanent chaque fin de semaine. Sa famille proche (conjoint et enfant à charge) a quant à elle droit à cinq voyages par année pour se déplacer entre sa circonscription et l'hôtel du Parlement, défrayés à même le budget de déplacement de la parlementaire²⁷. Les budgets sont cependant plus élevés pour les députés provenant de régions éloignées. Bien qu'elle tente d'équilibrer le temps passé avec sa famille selon ses obligations et celles de son conjoint, elle aimerait que la fonction soit plus facilitante, notamment pour les députés provenant de régions éloignées. Pour la vice-première ministre, ministre de la Sécurité publique et ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale, le fait d'avoir une circonscription à proximité du parlement n'est pas gage d'une conciliation famille-travail plus facile. Sa circonscription de Louis-Hébert est située à Québec, ce qui signifie qu'elle peut rentrer dormir chez elle chaque soir. Cependant, l'horaire parlementaire et surtout le fait qu'elle occupe un poste ministériel font en sorte que la majorité du temps, son enfant est déjà endormi à son retour à la maison. Selon elle, bien que l'emplacement de sa circonscription soit facilitant dans son rôle, cela ne signifie pas qu'elle peut davantage s'occuper des obligations familiales.

²⁷ « Allocations de déplacement et de dépenses de voyage », dans *Règlement sur les allocations aux députés et aux titulaires de cabinet et sur les sommes versées à des fins de recherche et de soutien*, décision 1603 du Bureau de l'Assemblée nationale, 10 novembre 2011, Québec : Assemblée nationale du Québec. Chapitre I, art. 2.

La conciliation famille-politique n'est évidemment pas limitée aux parlementaires ayant des enfants. Un député aborde le fait qu'en s'engageant en politique, on accepte de devenir une personnalité publique. En plus des nombreux événements les soirs et les fins de semaine, être élu signifie également être ouvert à discuter à tout moment dans des lieux publics. Il peut y avoir une incidence sur des activités banales comme aller à l'épicerie ou manger au restaurant, c'est pourquoi la décision de se lancer en politique concerne à ce point les personnes partageant la vie des élus au quotidien. Un député souligne aussi que plusieurs individus ont des enjeux de conciliation liés à des activités de proche aidant. En 2012, on estimait que le pourcentage de proches aidants dans la population québécoise de 15 ans et plus avoisinait les 25 %²⁸. Cette statistique n'est pas disponible spécifiquement pour les députés de l'Assemblée nationale, mais il est certain qu'une plus grande souplesse d'horaire pourrait également bénéficier à ceux qui sont confrontés à ces enjeux de conciliation.

Plusieurs députés soulignent également, sans vouloir généraliser, que le rapport de la jeune génération avec le marché du travail diffère de celui des générations précédentes. Les jeunes élus ne sont pas dans la perspective de tout abandonner pour exercer leur rôle de député. L'image du « bon politicien » comme une personne consacrant tout son temps à la politique tend à changer avec l'arrivée d'une nouvelle culture politique, marquée par l'arrivée de plus de femmes et de jeunes au parlement. Bien conscients qu'il y a des concessions à faire, ils ne sont pas prêts à faire certains sacrifices au nom de la politique. Pour eux, n'avoir que le travail dans la vie n'est pas une situation à valoriser, c'est pourquoi il doit être acceptable de se fixer des limites en politique comme dans les autres domaines d'emploi. Cette vision du travail parlementaire combinée à la réalité des familles d'aujourd'hui, où souvent les deux conjoints travaillent, amène des enjeux d'adaptation du parlement.

Pour une majorité d'élus, le pouvoir d'attraction de l'Assemblée nationale pour les jeunes en âge d'avoir des enfants est tributaire de sa capacité à se moderniser et s'adapter aux réalités des jeunes générations. La révision de l'horaire parlementaire et la possibilité de siéger à distance sont des réformes qui intéresseraient les jeunes députés. Des modifications à l'aménagement physique du

²⁸ Gouvernement du Québec. Conseil du statut de la femme. *Les proches aidantes et les proches aidants au Québec : Analyse différenciée selon les sexes*. Québec, mars 2018, p.28.

parlement pourraient aussi être faites avec l'installation de modules de jeux pour enfants sur le terrain extérieur et l'offre d'une salle adaptée pour les familles des députés avec des jouets, des livres et une télévision. Ces changements, loin d'être irréalistes, feraient une différence pour la conciliation famille-travail.

Mesure de conciliation à l'Assemblée nationale du Québec

D'ailleurs, les enjeux de conciliation famille-travail ont été discutés à de nombreuses reprises à l'Assemblée nationale du Québec. Le dernier rapport officiel abordant ce thème a été publié en mai 2018 par la *commission des relations avec les citoyens*. Celle-ci avait étudié la question lors d'un mandat d'initiative portant sur la place des femmes en politique, fait d'ailleurs particulier puisque les enjeux de conciliation ont été abordés autant par les hommes que les femmes lors de nos entrevues. Le constat émis par la commission était clair : l'organisation du travail parlementaire n'est pas adaptée aux réalités des parents et des proches aidants d'aujourd'hui. Considérant que ces enjeux pourraient toucher un nombre grandissant d'élus et d'employés politiques ou administratifs dans les prochaines années, la commission recommandait que l'Assemblée nationale se dote d'une politique et d'un plan d'action en faveur de la conciliation famille-travail-vie personnelle²⁹. Cette recommandation est présentement sous la responsabilité du Bureau de l'Assemblée nationale (BAN).

La conception du nouveau pavillon d'accueil de l'Assemblée nationale, qui a ouvert ses portes en juin 2019, avait aussi amené des discussions quant à des aménagements facilitant la conciliation famille-travail. En considérant la demande des députés et l'offre de service à proximité, l'idée d'offrir des services de garderie directement au parlement avait été rejetée par le BAN. Cette décision avait été prise à la suite de la diffusion d'un sondage aux parlementaires afin d'identifier leurs préoccupations concernant la conciliation famille-travail. Distribué en juin 2018, le taux de participation à ce sondage avait été relativement faible. Il y a également un enjeu de perception de la population dans le dossier des services de garde : on veut éviter de projeter l'image selon laquelle les parlementaires se paient une halte-garderie sur leur lieu de travail alors que bon nombre de Québécois n'ont pas ce privilège. Les horaires atypiques de la fonction de député pourraient

²⁹ Québec. Assemblée nationale du Québec. Commission des relations avec les citoyens. *La place des femmes en politique : observations, conclusions et recommandations*. Québec, mai 2018, p. 20 et 93.

cependant justifier l'offre de tels services selon les jeunes élus. Le nouveau pavillon est tout de même muni d'une salle d'allaitement, accessible aux visiteurs comme au personnel de l'Assemblée et aux élus. Des tables à langer sont également présentes dans les salles de bain, autant celles des femmes que des hommes. De plus, des chaises hautes et bancs d'appoint pour enfants sont désormais disponibles à la cafétéria depuis mai 2019. Ce dernier aspect avait été mentionné comme un élément manquant par un parlementaire lors de nos entrevues.

Le rapport de la commission propose également que les déplacements entre le domicile et le parlement soient gratuits et illimités pour les enfants en bas âge dont les parents occupent la fonction de député. Ce dernier suggère aussi d'établir des procédures qui autoriseraient les parlementaires qui deviennent parents pendant leur mandat (grossesse, naissance, adoption) à s'absenter pour une période prolongée avec indemnité financière et bénéficier d'accommodements comme le vote par procuration et la présence du nouveau-né en Chambre. D'ailleurs, la question de l'allaitement au Salon bleu s'est retrouvée dans l'actualité en juin 2019. À la suite d'une sortie des députés de Québec solidaire, les élus de toutes les formations politiques se sont finalement dits favorables à ce qu'une femme puisse nourrir son enfant en Chambre comme en commission parlementaire³⁰. La Direction des affaires juridiques et législatives et de la procédure parlementaire souligne toutefois que dans la mesure où la situation ne s'est jamais présentée, il n'est pas possible de savoir comment la question d'amener un enfant en chambre serait traitée³¹.

Mesures de conciliation introduites dans d'autres parlements

Plusieurs autres parlements ont mis en place des mesures facilitant la conciliation, notamment en raison de la difficulté pour les élus de prendre des congés prolongés à la naissance d'un enfant. À la Chambre des communes du Canada, le *Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre* a produit en 2016 un rapport intitulé *Pour un Parlement moderne, efficace, inclusif et propice à la vie de famille*. Après avoir entendu divers témoins et abordé plusieurs enjeux de conciliation famille-travail, le comité a formulé dans ce rapport des recommandations quant à l'horaire et la prévisibilité des travaux parlementaires, aux services de garde pour les enfants et à

³⁰ Geneviève Lajoie. « Les élues pourront allaiter au Parlement », dans *Le journal de Québec*, 3 juin 2019.

³¹ Assemblée nationale du Québec. *Direction des affaires juridiques et législatives et de la procédure parlementaire*.

l'accès à l'agenda du parlementaire pour la famille immédiate³². En juin 2019, les députés siégeant sur ce comité se sont entendus pour modifier les règles régissant les absences de la Chambre des communes, afin de permettre aux femmes enceintes et aux parents de nouveau-né ou d'enfant nouvellement adopté de prendre des « congés » prolongés sans être pénalisés financièrement. Le congé accordé est de maximum quatre semaines avant l'accouchement et jusqu'à un an après l'arrivée d'un enfant³³. Cette modification réglementaire, qui a été adoptée à l'unanimité par la Chambre le 12 juin 2019, vient reconnaître la naissance ou l'adoption d'un enfant comme une raison légitime de s'absenter, au même titre que la maladie ou le service dans l'armée. Pour la ministre des Institutions démocratiques, ce type de changement est nécessaire pour l'attraction et la rétention de nouveaux députés, particulièrement de jeunes femmes³⁴. Ce congé de la Chambre des communes n'implique toutefois pas un congé de toutes les tâches rattachées à la fonction de parlementaire puisque, contrairement à un employé, un député ne peut être remplacé et doit continuer de représenter ses électeurs³⁵.

À notre connaissance, ce congé parental est parmi les plus généreux au monde pour les parlementaires, après la Suède qui permet une absence de 480 jours, sans différenciation pour la fonction d'élu. Au Royaume-Uni, depuis janvier 2019, les députés ont aussi droit à un congé parental sans pénalité financière qui s'étend jusqu'à six mois pour les femmes et deux semaines pour les hommes. Le vote par procuration pour les nouveaux parents et les femmes ayant fait une fausse couche a été introduit au même moment à la Chambre des communes du Royaume-Uni, à titre de projet-pilote d'une durée de un an. Ce dernier permet à un député absent de nommer un autre parlementaire pour exprimer son vote³⁶.

La Chambre des représentants de l'Australie a également fait des avancées en la matière. Par exemple, depuis 2008, les mères qui allaitent leur enfant ont la possibilité de voter par procuration, leur vote étant exprimé par le *whip* de leur formation politique. En pratique, le vote par procuration

³² Canada. Chambre des communes. Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre. *Rapport intérimaire : Pour un Parlement moderne, efficace, inclusif et propice à la vie de famille*, Ottawa, 2016.

³³Canada. Chambre des communes. Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre. *Rapport 97: Règlements concernant les absences des députés dues à une grossesse ou à la nécessité de prendre soin d'un nouveau-né ou d'un enfant nouvellement adopté*, 2019.

³⁴ Rachel Aiello. «Gould says parental leave for MPs should be a priority, after promise stalled », dans *CTV News*, 20 mars 2019.

³⁵ Marie Vastel. « Un congé parental pour les députés fédéraux est en gestation », dans *Le Devoir*, 7 juin 2019.

³⁶ House of Commons Library. Briefing paper number 08359. *Proxy voting in divisions in the House*. 12 février 2019.

est autorisé pour toute activité liée aux soins immédiats d'un nouveau-né, sans discrimination sur le choix d'allaiter celui-ci ou non. Bien que permis officieusement, le *Standing Committee on procedure* a produit en 2015 un rapport intitulé *Provisions for a more family-friendly Chamber*, visant à permettre officiellement aux parlementaires, hommes et femmes d'amener leur enfant en Chambre ainsi qu'à y nourrir leur enfant par allaitement ou autre³⁷. Cette mesure nécessitant que les bébés ne soient pas considérés comme des visiteurs est aussi permise ou tolérée dans d'autres institutions comme le Parlement européen, le Sénat américain, le Parlement du royaume d'Espagne, la Chambre des communes, l'Assemblée législative de Saskatchewan, l'Assemblée législative de l'Alberta, l'Assemblée législative de Colombie-Britannique et plus encore.

Les enjeux de conciliation famille-travail soulevés par les jeunes élus lors de nos entrevues sont donc d'actualité dans plusieurs parlements. Dans les prochaines années, la majorité des députés rencontrés veulent s'assurer que le parlement québécois soit davantage adapté aux réalités de la jeune génération. Cette volonté est d'autant plus marquée avec la mise en place du Cercle des jeunes parlementaires à l'Assemblée nationale du Québec.

Cercle des jeunes parlementaires

Le Cercle des jeunes parlementaires est une instance non partisane qui a été créée en septembre 2017, à l'initiative du député de Borduas alors âgé de 30 ans. Son idée était fondée sur la réflexion suivante : un jeune élu qui amorce sa vie professionnelle n'a pas encore nécessairement beaucoup de contacts professionnels, contrairement à un député d'âge plus avancé qui a une certaine expérience de vie et s'est créé un réseau de contacts. Le Cercle représentait pour lui une opportunité pour les jeunes parlementaires, souvent minoritaires dans leur formation politique respective, de réseauter et de partager les réalités qu'ils vivent entre eux. Il souligne que les jeunes ont, la plupart du temps, des vécus similaires sur le plan personnel, familial et professionnel, ce qui fait en sorte qu'ils peuvent avoir une proximité plus marquée avec un député d'une autre formation politique ayant le même âge qu'avec un député de leur formation politique plus éloigné de leur réalité sur le plan des étapes de la vie. Au-delà de la création d'un réseau, il ajoute que le

³⁷ Commonwealth of Australia. House of Representatives. Standing Committee on Procedure. *Provisions for a more family-friendly Chamber*. Canberra, novembre 2015.

Cercle avait aussi comme objectif d'inciter les jeunes à faire de la politique et s'investir dans la vie publique.

Après avoir proposé cette idée aux autres formations politiques représentées à l'Assemblée nationale, celles-ci se sont réunies à quelques reprises en 2017 pour en discuter. Les partis politiques n'étaient pas tous en faveur, mais ils ont fini par s'entendre. À l'époque, les discussions ont notamment porté sur l'âge maximal pour être membre du Cercle, à savoir s'il allait être de 35 ans ou 40 ans. Ils ont finalement décidé que les membres pourraient faire ce choix lors de la première réunion officielle, en tenant compte du nombre d'élus de 35 ans et moins. Ils ont également déterminé que l'initiative serait officiellement en fonction à partir de la 42^e législature. En fin de compte, les parlementaires présents à la première réunion ont fixé l'âge maximal des membres du Cercle de la 42^e législature à 35 ans, au moment des élections.

Calqué sur le modèle du Cercle des femmes parlementaires, le Cercle des jeunes parlementaires possède une grande liberté dans l'application de sa mission. Le comité de direction de l'instance est composé de quatre députés qui agissent à titre de coprésidents, soit un par formation politique représentée à l'Assemblée nationale. Avec l'unanimité de ses membres et le soutien administratif de l'Assemblée nationale, le Cercle peut organiser des activités comme des conférences et des colloques, collaborer avec les différentes simulations parlementaires, se déplacer dans les établissements d'enseignement, etc. Ses membres peuvent également prendre position sur diverses questions d'intérêt et émettre des recommandations pouvant être présentées à l'Assemblée nationale, aux gouvernements, aux organisations ou aux personnes concernées³⁸.

Vu le caractère très récent du Cercle, le sens de sa mission et la portée de son action restent à définir. Huit députés parmi les douze rencontrés dans le cadre de l'écriture de cet essai sont de nouveaux élus qui n'étaient pas présents lors de la création de cette initiative. Depuis sa mise en fonction, deux rencontres ont eu lieu. Lors de la première, les membres ont été convoqués par le président de l'Assemblée nationale pour la présentation de l'instance et l'énoncé des services de soutien offerts. La deuxième rencontre, qui a eu lieu avec les membres uniquement, a été consacrée à la définition des enjeux prioritaires du Cercle pour la 42^e législature. La grande majorité des

³⁸ Assemblée nationale du Québec. « Cercle des jeunes parlementaires », *Assemblée nationale du Québec*.

entrevues réalisées dans le cadre de cet essai ont eu lieu avant la première réunion du Cercle, moment où la détermination des priorités des membres n'avait pas encore été faite. Lors de nos rencontres, nous avons toutefois remarqué deux tendances assez consensuelles quant aux enjeux importants pour les jeunes parlementaires.

La conciliation famille-travail est un thème que pratiquement tous les intervenants aimeraient approfondir. Le Cercle des femmes parlementaires a déjà entamé une étude pertinente sur les besoins des élus en matière de conciliation. Selon les députés rencontrés, le Cercle des jeunes parlementaires doit maintenant prendre le relais. Il s'agit de la tribune idéale pour aborder cet enjeu, puisqu'il regroupe des femmes et des hommes en âge d'avoir des enfants et leur donne l'opportunité de parler d'une seule voix. Pendant longtemps, la conciliation famille-travail était traitée comme un enjeu de femmes, voire un « problème » de femmes. Aujourd'hui, les familles à deux revenus sont nettement majoritaires, ce qui a amené les parents à repenser le partage des tâches familiales³⁹. Au Cercle, autant les femmes que les hommes entendent mettre de l'avant les enjeux de conciliation pour arriver à des réformes concrètes. Pour eux, le lien entre la modernisation des institutions et l'attrait des jeunes pour la politique est clair. Il faut adapter les façons de faire, les services offerts et la vision de la fonction de député aux réalités des jeunes familles. Pour un député, ces enjeux de conciliation devraient même être défendus par tous les parlementaires puisque pratiquement tout le monde vit des défis liés à une relation de dépendance d'un proche. Que ce soit pour s'occuper de parents, de frères et sœurs, d'enfants, de petits enfants, d'amis ou de conjoints, tous doivent avoir une certaine flexibilité dans leur charge publique. Les réformes en matière de conciliation devraient être pensées pour accommoder toute sorte de personnes de sexe et d'âge différents, d'autant plus dans un contexte où les soins aux aînés deviennent un besoin social de plus en plus criant⁴⁰. Nous notons qu'un seul député n'est pas en faveur d'une intervention du Cercle par rapport à la conciliation famille-travail, puisque selon lui, il s'agit d'un enjeu personnel dans lequel la sphère publique ne devrait pas intervenir.

³⁹ Jacques Barette. *Conciliation travail-famille : qu'en savons-nous vraiment ?* Ottawa, Institut Vanier de la famille, 2009, 27 p.

⁴⁰ Alison Loat, James Farney et Royce Koop. « L'équilibre travail-famille : un défi pour les députés canadiens », *Revue parlementaire canadienne*, vol. 36, n° 1 (printemps 2013), p. 37–42.

La participation politique des jeunes est un autre enjeu essentiel à étudier selon les parlementaires rencontrés. Avant même de réfléchir à la hausse du nombre de jeunes élus à l'Assemblée nationale, il y a des efforts à faire pour les intéresser à la politique, les inciter à voter, à s'impliquer et peut-être après à faire le saut en politique active. Pour un élu, un bon moyen serait d'organiser des panels de discussions dans les établissements d'enseignement comme les universités et les cégeps. De plus, étant donné la répartition géographique des circonscriptions des jeunes parlementaires de la 42^e législature, ils pourraient assurer une représentation sur l'ensemble du territoire québécois. Ce genre d'évènements aurait des retombées positives sur plusieurs plans. D'abord, en s'invitant mutuellement dans leur région respective, les jeunes parlementaires pourraient tisser des liens entre eux. La promotion des initiatives non partisans comme le Cercle se veut également un moyen de partager une facette peu connue du travail parlementaire : dans les faits, une majorité des projets de loi sont votés à l'unanimité. Un autre député évoque la possibilité d'inviter des groupes de jeunes à venir discuter des enjeux qui sont importants pour eux. Des consultations auprès du Directeur général des élections du Québec (DGEQ) concernant les mesures à mettre en place pour assurer une meilleure représentation des jeunes pourraient également être pertinentes selon lui. Deux députés vont plus loin encore dans leurs ambitions. Le Cercle pourrait réfléchir à un plan d'action pour avoir davantage de jeunes candidats à la prochaine élection générale dans l'ensemble des formations politiques. L'instance pourrait aussi faire pression sur les partis politiques pour un recrutement accru de jeunes candidats, et ce dans des circonscriptions où ils ont de réelles chances de remporter leurs élections.

Bien que pratiquement tous les parlementaires aient mentionné ces deux thèmes, il se dégage tout de même une tendance entre ceux étant en situation de parentalité et ceux ne l'étant pas. Pour huit députés dont une forte majorité ayant des enfants en bas âge, la conciliation famille-travail se place comme l'enjeu d'intérêt principal sur lequel le Cercle devrait se concentrer. Pour quatre autres députés, n'ayant pas d'enfants, la participation des jeunes en politique est le sujet qui retient davantage leur attention.

Potentiel de l'instance

Tous les parlementaires rencontrés ont une vision très positive à l'égard de la création du Cercle des jeunes parlementaires et croient beaucoup en son potentiel. Il offrira aux jeunes élus la

possibilité de parler d'une seule voix à l'Assemblée nationale. Il entrainera aussi une plus grande collaboration entre les jeunes parlementaires et un meilleur climat de travail, puisque le fait de mieux se connaître permet une compréhension des motivations de chacun. Toutefois, tous s'entendent pour dire que le Cercle doit être plus qu'un lieu de réseautage.

Le Cercle est un bon endroit pour que les jeunes apprennent à travailler ensemble et tissent des liens, mais il doit également y avoir des projets à mener. Pour les députés, le succès du Cercle est dépendant de sa capacité à produire des résultats concrets. Cela passe notamment par le degré d'engagement de chacun. Comme la participation aux activités de Cercle est volontaire, certains élus auraient préféré augmenter la limite d'âge des membres à 40 ans, ce qui aurait ajouté neuf personnes pour s'assurer qu'il y ait toujours suffisamment de gens présents aux réunions. Comme l'âge de 35 ans a été choisi, ils sont moins nombreux, donc il est important que tous les membres s'impliquent et aient la volonté de travailler ensemble.

Le comité directeur doit aussi être actif, proposer des mandats précis et alimenter les discussions. Pour que le Cercle fonctionne bien, il doit y avoir des objectifs clairs à atteindre. Bien que cela reste à déterminer, ces objectifs pourraient être la production de rapports à l'intention de l'Assemblée nationale, l'expression de l'opinion des jeunes parlementaires sur certains enjeux ou encore l'organisation d'évènements ouverts à tous les parlementaires pour rendre compte des activités du Cercle. Un député mentionne aussi qu'il doit y avoir une volonté politique de la part des différents partis à utiliser le Cercle pour explorer certains enjeux ou changements. Il ne doit pas y avoir de rigidité politique ou institutionnelle pour que cette initiative atteigne son plein potentiel. Un autre élu abonde dans le même sens en ajoutant : « Nous on peut être les porte-voix, mais il faut qu'il y ait quelqu'un qui ouvre la fenêtre pour que ça se rende à l'intérieur de l'institution. Si la fenêtre est fermée et qu'ils ne veulent pas nous entendre, on n'avancera pas. Il faut que le Bureau de l'Assemblée nationale entende ça ». Quelques jeunes élus démontrent aussi un intérêt pour que le cadre des réunions du Cercle soit moins formel. Par exemple, si elles prennent la forme de 5 à 7 à l'extérieur du parlement, le sentiment de confrontation sera, selon eux, moins présent. Les discussions se rapprocheront alors d'échanges entre amis, où les opinions sont divergentes, mais où l'accent est mis sur les éléments rassembleurs plutôt que ceux qui divisent.

L'idée d'une mission dans un autre parlement ayant un regroupement de jeunes parlementaires a également été évoquée par les élus québécois comme une possibilité de voir ce qui se fait ailleurs en matière de jeunesse. Le Cercle des jeunes parlementaires de l'Assemblée nationale du Québec n'est en effet pas unique en son genre. Selon un rapport de l'Union interparlementaire en 2018, 16,7 % des parlements nationaux des 150 consultés dans le monde ont institué des réseaux de jeunes. On y retrouve entre autres les parlements du Nigéria, de la Finlande, de l'Afrique du Sud, de l'Équateur, du Kenya, de l'Italie, de la République-Unie de Tanzanie, de la fédération de Russie, du Pakistan et de l'Australie. Des forums sont également en cours de création dans les parlements nationaux du Chili, du Royaume-Uni, du Japon et de la Bolivie. Certains sont des organes composés uniquement de jeunes parlementaires et visent le développement d'un réseau et le renforcement des capacités. D'autres incluent des élus de tous âges, mais traitent de questions relatives à la jeunesse en vue de réformes politiques⁴¹. Le *Young Elected Officials Network* (YEO) aux États-Unis est aussi une initiative non partisane regroupant les élus de 35 ans et moins provenant de tous les niveaux de gouvernement⁴². Du côté du parlement européen, le *European Parliament Youth Intergroup* est un réseau où les jeunes élus européens peuvent échanger et collaborer sur des politiques qui touchent les jeunes⁴³. Ainsi, de nombreux parlements tentent comme l'Assemblée nationale du Québec, de valoriser l'apport des jeunes.

Représentativité des élus

La présence de jeunes dans les institutions parlementaires nous amène aussi à nous interroger sur la représentativité de ces institutions. L'importance de faire davantage de place pour des jeunes dans la sphère politique est-elle liée à la représentativité? Est-ce l'âge d'un député influence sa façon de représenter les intérêts des jeunes de la population à l'Assemblée nationale? L'opinion des parlementaires rencontrés varient. Il nous apparaît alors logique de nous demander quels sont les critères permettant de déterminer si les élus représentent les intérêts de la population. En réalité, dissocier les intérêts personnels d'un élu des intérêts de ses électeurs est pratiquement impossible, c'est pourquoi la représentation politique est sujette à plusieurs interprétations dans la littérature

⁴¹ Union interparlementaire. *loc. cit.*

⁴² YEO Network. « About the YEO Network », *Young Elected Officials Network*, Web. <https://www.yeonetwork.org/our-work>

⁴³ European Youth Forum. « L'Intergroupe Jeunesse du PE a sa première réunion de la nouvelle législature » *European Youth Forum*, 5 février 2015.

scientifique et philosophique. Deux approches permettent ici d'appuyer les propos des parlementaires en ce qui concerne la représentation des intérêts de la jeune génération au parlement.

Représentation substantielle

Au-delà de la délégation de pouvoir qui prend place par l'exercice du droit de vote, certains théoriciens abordent la représentativité d'un élu en étudiant la nature de ses actions. C'est ce que Hanna Pitkin désigne par l'expression « acting for » dans son livre *The concept of representation*, un ouvrage phare dans le domaine. La représentation y est exposée comme le fait d'agir au nom d'un groupe représenté, sans en être issu⁴⁴. Il s'agit de l'idée où « la figure du représentant doit s'effacer derrière les idéaux défendus. Son rôle est d'être porteur d'un message. Dès lors, ses caractéristiques propres apparaissent secondaires »⁴⁵.

Bon nombre de jeunes parlementaires interrogés semblent en accord avec cette vision, puisqu'à leurs yeux, l'âge d'un député n'influence pas son habileté à porter les intérêts de son groupe d'âge à l'intérieur des débats politiques. Autrement dit, ils affirment qu'être jeunes ne signifie pas qu'ils représentent mieux les aspirations des jeunes de la société que leurs collègues plus âgés. Le rôle du député fait en sorte qu'il doit être capable d'écouter et de saisir une problématique, peu importe qui l'exprime et son âge. Il doit être le plus représentatif possible. Le fait d'être jeune ne signifie pas non plus que l'on ressemble à tous les jeunes, c'est pourquoi la fonction nécessite une ouverture d'esprit pour bien représenter les électeurs indépendamment de l'âge, les intérêts et le parcours professionnel. Deux jeunes élus résumant bien le point de vue des personnes rencontrées :

Je pense que les jeunes peuvent certainement davantage connaître la réalité des jeunes, pour la vivre davantage, mais je pense que le rôle d'un élu c'est aussi de se mettre dans la réalité de l'ensemble de ses concitoyens. On ne représente pas seulement les citoyens de notre génération.

Je sais, par exemple, que moi je me le fait dire souvent que les jeunes sont contents d'être représentés par quelqu'un de jeune, mais je ne pense pas que c'est nécessaire d'être jeune pour

⁴⁴ *Ibid.*, chapitre 4.

⁴⁵ Jean-Pascal Daloz. *op. cit.*, p. 93.

bien les représenter. Je sais aussi que je reçois plein de messages de personnes assez âgées qui me disent qu'ils sont vraiment contents que je les représente, qu'ils savent que j'ai leurs intérêts à cœur aussi. Pour eux, ce n'est pas un enjeu le fait que je sois vraiment loin de leur réalité, ils se sentent quand même représentés alors j'imagine que c'est la même chose, peu importe l'âge qu'on a.

Pour soutenir l'idée que certains élus portent très bien les aspirations d'autres générations, plusieurs donnent les exemples de politiciennes et politiciens comme Manon Massé, Bernie Sanders aux États-Unis ou encore Jeremy Corbyn en Angleterre. Ceux-ci, bien que n'étant pas jeunes par leur âge, sont perçus comme des leaders chez les jeunes et appuyés par une portion significative de ce groupe d'âge. Le fait de mobiliser la jeunesse sans en faire partie, montre que le facteur de l'âge n'influence pas nécessairement le sentiment d'être bien représenté. Pour un député, le fait qu'une figure plus âgée puisse être aussi parlante pour les jeunes est lié à la continuité des idéaux à travers le temps et à l'authenticité de ces leaders. Leur façon de faire de la politique et de défendre leurs idéaux aurait ainsi plus d'influence que leur âge. Néanmoins, nous constatons que ces personnes ont un point commun : le fait de s'être impliqué très jeune à la défense de ces idéaux. Un député plus âgé dont l'implication politique a été tardive dans sa vie ne peut avoir la même authenticité que ces politiciens. La notion de jeunesse est donc tout aussi importante ici puisque qu'il s'agit de l'ancrage des idéaux défendus qui ont perduré à travers toute une carrière politique.

Quelques députés croient tout de même que leur âge leur permet de mieux représenter leur génération au parlement, ne serait-ce que par leur proximité avec leur réalité. Selon un député, les jeunes ont envie de parler à une personne qui les comprend et qui est accessible. Étant jeune et actif sur les réseaux sociaux, il croit que les gens lui écrivent davantage que s'ils devaient composer un courriel ou s'adresser à un député plus expérimenté. Un autre député affirme qu'il est plus facile pour lui d'établir un contact avec les jeunes, puisqu'ils partagent des expériences similaires. Il a l'impression que les jeunes le perçoivent comme une personne qui, comme eux, veut changer les choses, c'est pourquoi il se sent plus près d'eux que de personnes plus âgées. Un autre député soutient que :

C'est sûr que quand c'est pour et par les jeunes, c'est beaucoup plus facile. Je veux dire on est en meilleure connaissance de cause, on est « pluggé » direct sur ce milieu-là, donc c'est certain que ça influence. [...] C'est sûr que je ne défendrai pas ces dossiers-là avec la même ardeur que quelqu'un qui est sensible à la cause forcément, mais qui ne le vit pas d'aussi près.

Représentation descriptive et symbolique

Bien qu'une majorité de parlementaires rencontrés croient qu'un jeune député n'est pas plus en mesure de défendre les enjeux de sa génération qu'un député plus âgé, tous sans exception affirment qu'il devrait y avoir davantage de jeunes élus. À leurs yeux, le décalage entre la proportion des 18-35 ans dans la population et le nombre de parlementaires de la même catégorie d'âge devrait être moins prononcé. Or, si l'âge n'influence pas la manière de représenter ses électeurs, il est à même de nous questionner pourquoi une importance est accordée au « déficit » de jeunes en politique ?

Une autre approche de la représentation peut apporter un éclairage à ce sujet. La *représentation descriptive* est très répandue dans le discours politique actuel et privilégie l'étude de la composition d'un parlement pour déterminer s'il est représentatif ou non. Pour les théoriciens de cette vision, la vraie représentation implique que la composition de la législature soit un portrait miniature de la société, et ce, sans distorsion. Dans cette perspective, une législature est représentative que si elle est le reflet exact de la population qu'elle représente. Plutôt que d'être basée sur le sens de son action, la représentativité d'un élu est basée sur ce qu'il est, sur ce que son image représente. C'est ce que Hanna Pitkin désigne sous la terminologie de « standing for », vision selon laquelle un représentant porteur des attributs d'un groupe va représenter et défendre les intérêts de celui-ci. Selon cette théorie, c'est la composition de l'Assemblée qui détermine son action. Par une composition représentative, toutes les minorités peuvent être entendues, bien que les décisions se prennent à majorité⁴⁶. Seuls les représentants provenant d'un groupe peuvent prétendre être les porte-parole de leurs intérêts et la reconnaissance de ce groupe passe par une réelle présence dans les institutions. Cette vision est largement partagée par les théoriciens en faveur d'un scrutin proportionnel⁴⁷.

⁴⁶ Hanna Pitkin. *op. cit.*, chapitre 4.

⁴⁷ Jean-Pascal Daloz. *op. cit.*, p.92.

Selon les élus rencontrés, leur simple présence à l'Assemblée nationale permet d'y apporter les visions de leur génération. Il y a un souci de faire comprendre aux jeunes électeurs qu'ils peuvent apporter quelque chose, même s'ils n'ont pas beaucoup d'expérience. Dans la société, ce n'est pas tout le monde qui a une longue feuille de route et tous doivent être représentés. Pour un député, un décalage entre la composition d'une législature et la composition de la population nuit au sentiment d'appartenance. Pour se sentir représentés par une institution, les gens doivent y retrouver des personnes qui leur ressemblent. L'inclusion des minorités est donc primordiale. Il doit y avoir une volonté claire des acteurs politiques de présenter des candidats diversifiés que ce soit au niveau du sexe, de l'âge, de l'ethnie, du milieu socioprofessionnel, etc. Un parlementaire soutient l'importance de cette diversité :

Comme député, il faut essayer d'être le plus représentatif possible [de toute la population], mais en même temps on est qui l'on est, puis c'est la somme de toutes les personnes qui sont à l'Assemblée nationale qui font qu'on est peut-être plus représentatifs de la population en général.

Aux yeux des élus rencontrés, le changement de composition pour avoir davantage de jeunes ne se fera pas sans effort, bien qu'il y ait une tendance des partis politiques à présenter plus jeunes candidatures. Ils mentionnent l'importance de sensibiliser les formations politiques à non seulement présenter de jeunes candidates et candidats, mais aussi leur donner une réelle chance de gagner. Parmi les douze parlementaires interrogés, six ont été candidats pour au moins une élection auparavant sans la remporter (fédérale, provinciale ou municipale). Cette réalité est souvent banalisée selon un élu : « Ce n'est pas grave, tu es jeune encore, ça va t'arriver plus tard. » Ce genre de commentaire, sans être mal intentionné, peut être frustrant pour un jeune élu qui se sent prêt à occuper des fonctions représentatives, sans savoir s'il sera toujours motivé à se présenter dans quatre ans. Le désir de voir davantage de jeunes en politique, tout comme les autres groupes minoritaires, passe par la présentation de leurs candidatures dans des comtés accessibles pour le parti.

La représentation symbolique fait également partie de l'approche « standing for », puisqu'elle se base sur les symboles projetés plutôt que sur les actions. Cette théorie de la représentation a été abordée dans les entrevues lorsque les parlementaires énonçaient la présence de modèle comme

moyen d'intéresser les jeunes à la politique. Plusieurs ont soutenu que la présence de jeunes à l'Assemblée nationale envoie une image forte qui peut amener la jeune génération à se reconnaître en eux. Pour la députée de Rouyn-Noranda-Témiscamingue, il aurait été difficile de s'imaginer être parlementaire avec un jeune enfant si elle n'avait pas eu de modèle comme sa vis-à-vis au palier fédéral. Cette dernière, députée d'Abitibi-Témiscamingue, a donné naissance à trois enfants tout en poursuivant une carrière politique, le premier étant né pendant la campagne électorale de 2015 et les deux autres en cours de mandat. Les discussions avec celle-ci ont alimenté la réflexion de la députée québécoise et l'ont convaincu que la conciliation mère-politicienne était possible. Un autre élu souligne qu'il reçoit souvent des messages de jeunes personnes qui lui disent ne jamais s'être intéressées aux enjeux politiques avant, mais avec une personne de leur âge qui aborde ces questions, ils sont dorénavant plus enclins à écouter les argumentaires.

Le fait que des postes de ministres aient été confiés à trois personnes de 35 ans et moins est également inspirant pour les jeunes. Il s'agit d'autant plus de fonctions clés : vice-première ministre, ministre de la Sécurité publique et ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale pour la députée de Louis-Hébert ; leader parlementaire du gouvernement et ministre de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion pour le député de Borduas ; ministre de la Famille et ministre responsable de la région de l'Outaouais pour le député de Papineau. Ces exemples montrent qu'indépendamment de l'âge et l'expérience de vie, il y a une reconnaissance de la compétence des jeunes. Un député ajoute que les partis doivent donner des responsabilités et de la visibilité aux jeunes. Il faut qu'ils se sentent utiles et qu'ils aient un rôle à jouer. La multiplication des modèles est essentielle et plus il y aura des jeunes au parlement, plus d'autres seront incités à se lancer.

Conclusion

Cet essai nous a apporté un éclairage nouveau sur la jeunesse au sein des institutions parlementaires et plus particulièrement à l'Assemblée nationale du Québec. Nous sommes à même que constater que la jeunesse est une catégorie sociale très éclatée qui renvoie à des situations et des visions différentes. Néanmoins, les jeunes élus de la 42^e législature ont exprimé des opinions assez similaires sur la majorité des points discutés pendant nos entrevues. Tous perçoivent leur implication à l'Assemblée nationale comme un apport essentiel à la diversification des modèles en

politique. Ils sont porteurs d'une façon de voir le monde tributaire de leur appartenance à une génération. Ils amènent également une culture politique où le culte du travail à tout prix au détriment de la famille et de la sphère privée est moins valorisé qu'auparavant. Par leur présence et leurs actions, ils peuvent inspirer la jeune génération à s'informer davantage sur l'actualité politique. Pour eux, le Cercle des jeunes parlementaires est une tribune avec un énorme potentiel quant à l'adaptation des institutions aux réalités des jeunes d'aujourd'hui. Ce levier pourrait être utilisé pour apporter certains changements et ainsi avoir une approche cohérente d'inclusion des jeunes dans le processus de décisions politiques. Les théories de la représentativité exposent également des arguments quant à l'image projetée et les propos portés afin de justifier une présence accrue de jeunes en politique.

Il y a d'ailleurs un parallèle intéressant à souligner entre la présence de jeunes et la présence de femmes en politique. Les luttes féministes ont mené à de grandes avancées quant à la diversification de la composition des parlements. Ces changements ont pris du temps et beaucoup de pressions ont été faites sur les partis politiques afin que ceux-ci laissent davantage de place aux femmes et leur donnent une réelle chance de remporter des élections. La société québécoise s'attend dorénavant à l'atteinte d'une zone paritaire. La 42^e législature a d'ailleurs dépassé un seuil historique en matière de représentation des femmes. Il ne faut toutefois pas considérer que la progression linéaire du nombre de femmes à l'Assemblée est un modèle s'appliquant de facto à la situation de la jeune génération. La représentation des jeunes au parlement a évolué en dents de scie dans l'histoire de la province, selon les vagues et les mouvements politiques. Les deux situations ne peuvent ainsi pas être comparées. Bien qu'il n'y ait pas d'urgence, les jeunes parlementaires actuels s'entendent pour dire que le décalage entre la proportion de jeunes dans la société et cette proportion au parlement doit être réduit. Un pas dans la bonne direction a été fait avec la 42^e législature, où le nombre d'élus de 35 ans et moins a doublé par rapport à la précédente, mais on doit aller plus loin. Une sensibilisation doit être faite auprès des partis politiques afin de valoriser l'apport des jeunes.

En 2017, en vue d'accélérer cette inclusion, le Forum des jeunes parlementaires de l'UIP a chargé le Secrétariat de l'organisation de réfléchir à l'établissement d'une cible internationale pour la représentation des jeunes dans les parlements. Dans les années 90, l'objectif d'atteindre une proportion de 30 % de femmes dans les postes de responsabilité avait été fixé par la communauté

internationale. Les mesures promouvant la représentation des femmes en avaient été favorisées. Le Forum a fait valoir qu'une cible de ce type pour la représentation des jeunes pourrait avoir deux finalités : 1) servir de référence pour l'auto-évaluation des parlements ; et 2) unir les efforts de la communauté internationale en faveur d'un objectif commun⁴⁸.

Néanmoins, un défi majeur émerge dans nos systèmes démocratiques modernes, où la représentation politique s'appuie sur des fondements territoriaux. Au Québec, la division du territoire en circonscriptions électorales se base sur la nécessité de représenter les communautés d'intérêts ayant une dimension locale et n'est pratiquement jamais remise en question⁴⁹. L'enjeu qui se pose est le suivant : comment conjuguer l'articulation entre ces communautés d'intérêts territoriales et les communautés d'intérêts de nature plus sociétale (sexe, classe sociale, âge, ethnie, langue)? Les initiatives non partisans comme le Cercle des jeunes parlementaires peuvent être un moyen de regrouper différents groupes partageant des caractéristiques sociodémographiques similaires ou défendant les mêmes enjeux afin de leur permettre d'exprimer des positions communes. Encore faut-il qu'il y ait une réelle volonté des parlementaires d'entendre leurs idées et leurs propositions.

⁴⁸ Union interparlementaire. *loc. cit.*

⁴⁹ Jean-Pascal Daloz. *op. cit.*, p. 90-91.

Annexe I

Répartition des députés selon le groupe d'âge en date de l'élection du 1er octobre 2018, ventilé par parti politique (nb %)						
Parti	18-35 ans	36-45 ans	46-55 ans	56-65 ans	66 ans et +	Total (%)
Assemblée	13 10,4 %	28 22,4 %	39 31,2 %	43 34,4 %	2 1,6 %	125 100,0 %
CAQ	5 6,8 %	13 17,6 %	28 37,8 %	26 35,1 %	2 2,7 %	74 100,0 %
PLQ	2 6,5 %	10 32,3 %	4 12,9 %	15 48,4 %	0 0,0 %	31 100,0 %
PQ	2 20,0 %	2 20,0 %	4 40,0 %	2 20,0 %	0 0,0 %	10 100,0 %
QS	4 40,0 %	3 30,0 %	3 30,0 %	0 0,0 %	0 0,0 %	10 100,0 %

Répartition de la population de 18 ans et plus au Québec en 2018, ventilé par groupe d'âge		
18 ans et +	6 820 087	100,0 %
18-35 ans	1 876 469	27,51 %
36-45 ans	1 117 082	16,38 %
46-55 ans	1 135 457	16,65 %
56-65 ans	1 218 018	17,86 %
66 ans et +	1 473 061	21,60 %

Source : Assemblée nationale du Québec. *Direction de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale, Service de la recherche*

Annexe II

Parlementaires rencontrés dans le cadre d'entrevues

Parlementaire rencontré	Parti politique	Circonscription	Date de la première élection	Date de l'entrevue
Catherine Fournier	Indépendante (Parti québécois au 1er octobre)	Marie-Victorin	05-déc-16	27-mars-19
Geneviève Guilbault	Coalition Avenir Québec	Louis-Hébert	02-oct-17	24-avr-19
Simon Jolin-Barrette	Coalition Avenir Québec	Borduas	07-avr-14	17-avr-19
Gregory Kelley	Parti libéral du Québec	Jacques-Cartier	01-oct-18	28-mars-19
Christine Labrie	Québec solidaire	Sherbrooke	01-oct-18	28-mars-18
Mathieu Lacombe	Coalition Avenir Québec	Papineau	01-oct-18	15-mai-19
Alexandre Leduc	Québec solidaire	Hochelaga-Maisonneuve	01-oct-18	19-mars-19
Émilise Lessard-Therrien	Québec solidaire	Rouyn-Noranda-Témiscamingue	01-oct-18	19-mars-19
Gabriel Nadeau-Dubois	Québec solidaire	Gouin	29-mai-17	26-mars-19
Méganne Perry Mélançon	Parti québécois	Gaspé	01-oct-18	07-mai-19
Samuel Poulin	Coalition Avenir Québec	Beauce-Sud	01-oct-18	10-avr-19
Marwah Rizqy	Parti libéral du Québec	Saint-Laurent	01-oct-18	17-avr-19

Annexe III

Questionnaire d'entrevue
<p>Question de départ : Parlez-moi de votre parcours ; comment avez-vous décidé de vous engager en politique ? Quel âge aviez-vous au moment de vos premières implications politiques ?</p>
Bloc 1 : Perception de la jeunesse
1. Comment définiriez-vous ce qu'est « un jeune », « être jeune » ?
2. Qu'est-ce que les jeunes apportent à l'intérieur d'un parti politique, d'une institution comme l'Assemblée nationale ?
3. Selon vous est-ce que l'âge d'un député influence son habileté à représenter les jeunes à l'Assemblée nationale ?
4. En quoi les orientations et les manières de faire des jeunes députés sont-elles similaires ou diffèrent-elles des députés plus âgés ? (visions, positions politiques, actions)
5. À la lumière de votre expérience personnelle ou de vos observations, croyez-vous que les orientations des jeunes députés et les manières de faire sont portées à changer en vieillissant ? Pourquoi ?
Bloc 2 : Expériences personnelles des jeunes élus au parlement
6. En tant que jeune, quels défis particuliers avez-vous rencontrés à votre arrivée au Parlement ? À votre connaissance sont-ils partagés par les autres jeunes élus ?
7. Que pensez-vous d'une initiative institutionnelle comme le Cercle des jeunes parlementaires ?

8. À votre avis, quelles questions ou problématiques pourraient ou devraient retenir l'attention du Cercle des jeunes parlementaires ? Les jeunes députés membres devraient-ils se concentrer sur des sujets relatifs à la jeunesse ?

9. Quelles sont, selon vous, les conditions de succès d'une initiative non partisane réunissant les jeunes parlementaires de tous les partis ?

10. Percevez-vous une forme de solidarité entre les jeunes députés ?

*Si le temps est écoulé, passer directement à la question 12 et conclure.

Bloc 3 : Implication des jeunes dans le système parlementaire

11. Considérez-vous que les partis politiques et le parlement en tant qu'institution laissent suffisamment de place aux jeunes ? Quels sont les aspects qui font en sorte qu'ils sont ouverts ou non à la présence de la jeunesse ?

12. Au Québec, les 18-35 ans représentent 27,7 % de la population et les parlementaires de la même catégorie d'âge 10,4 % des députés. Selon vous, quelles sont les implications de ce fait au plan démocratique, s'il y en a ?

Question de fin : Pour conclure, est-ce qu'il y a des choses que nous n'avons pas abordées et que vous jugez important de mentionner sur la question des jeunes en politique ?

Bibliographie

Adebayo, Bukola. « #NotTooYoungToRun: Nigeria lowers minimum age for election candidates », *CNN*, Lagos (Nigéria), 31 mai 2018.

Aiello, Rachel. « Gould says parental leave for MPs should be a priority, after promise stalled », *CTV News*, Ottawa, 20 mars 2019.

« Allocations de déplacement et de dépenses de voyage », dans Québec. *Règlement sur les allocations aux députés et aux titulaires de cabinet et sur les sommes versées à des fins de recherche et de soutien*, décision 1603 du Bureau de l'Assemblée nationale, 10 novembre 2011, Québec : Assemblée nationale du Québec. Chapitre I, art. 2.

Assemblée nationale du Québec. « Cercle des jeunes parlementaires », *Assemblée nationale du Québec*.

Assemblée parlementaire de la francophonie. *Vers la création d'un Réseau des jeunes parlementaires de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) : quatrième session au Sénégal et à Madagascar du programme des jeunes parlementaires de l'APF*. [communiqué de presse], Paris, 13 mars 2018.

« Assiduité », dans Québec. *Code d'éthique et de déontologie des membres de l'Assemblée nationale : chapitre C-23.1, à jour au 1er juin 2019*. Québec : Éditeur officiel du Québec, 2010. Chapitre V, article 35.

Barette, Jacques. *Conciliation travail-famille : qu'en savons-nous vraiment ?* Ottawa : Institut Vanier de la famille, 2009. 27 p.

Blondiaux, Loïc. « Représentation politique ». *Encyclopædia Universalis*.

Blöss, Thierry et Isabelle Feroni. « Jeunesse : objet politique, objet biographique ». *Enquête*, n° 6 (1991). 23 p.

Bonsaint, Michel (dir.). *La procédure parlementaire du Québec*. 3e édition. Québec : Assemblée nationale du Québec, 2012, p. 231-234.

Bourdieu, Pierre. *Questions de sociologie*. Paris : Éditions de Minuit, 1984 (ed. 2002). 271 p.

Bozon, Michel. « Des rites de passage aux "premières fois". Une expérimentation sans fins », *Agora débats/jeunesses*, n° 28 (2002), p. 22-33.

Canada. Chambre des communes. Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre. *Rapport intérimaire : Pour un Parlement moderne, efficace, inclusif et propice à la vie de famille*, Ottawa, 2016. 12 p.

Canada. Chambre des communes. Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre. *Rapport 97: Règlements concernant les absences des députés dues à une grossesse ou à la nécessité de prendre soin d'un nouveau-né ou d'un enfant nouvellement adopté*, Ottawa, 2019.

Cheal, David. « Trouver une niche : la différenciation en fonction de l'âge dans la population active », dans Danielle Juteau (dir.). *La différenciation sociale : modèles et processus*. Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 2003. p. 261-295.

Commonwealth of Australia. House of Representatives. Standing Committee on Procedure. *Provisions for a more family-friendly Chamber*. Canberra, novembre 2015. 19 p.

Daloz, Jean-Pascal. *La représentation politique*. France : Armand Colin, 2017. 179 p.

European Youth Forum, « L'Intergroupe Jeunesse du PE a sa première réunion de la nouvelle législature » *European Youth Forum*, 5 février 2015.

Galland, Olivier. *Sociologie de la jeunesse 5^e édition*. Paris: Armand Colin, Coll. U, 2011. 256 p.

Gauthier, Madeleine (dir.). *Regard sur la Jeunesse au Québec*. Québec : les Éditions de l'IQRC, 2003. 155 p.

Gouvernement du Canada. Statistique Canada. *Recensement en bref : Les jeunes adultes vivant avec leurs parents au Canada en 2016*. Ottawa, 2 août 2017.

Gouvernement du Québec. Bureau de normalisation du Québec. *Norme BNQ 9700-820 Conciliation travail-famille*. Québec, 2010. p.4.

Gouvernement du Québec. Conseil du statut de la femme. *Les proches aidantes et les proches aidants au Québec : Analyse différenciée selon les sexes*. Québec, mars 2018. p.28

Gouvernement du Québec. Ministère du Conseil exécutif. Secrétariat à la jeunesse. *Politique québécoise de la jeunesse 2030 : Ensemble pour les générations présentes et futures*. Québec, 2016.

Gouvernement du Québec. Institut de la statistique du Québec. *Le bilan démographique du Québec Édition 2011*. Québec, décembre 2011.

Gouvernement du Québec. Institut de la statistique du Québec. *L'évolution de la fréquentation scolaire au Québec depuis 1990*. Québec, 2014.

Gouvernement du Québec. Institut de la statistique du Québec. *Taux de fréquentation scolaire à temps plein de la population de 15-24 ans selon le groupe d'âge et le sexe, Québec, Ontario et Canada, 1971-2001*. Québec, 2003.

House of Commons Library. Briefing paper number 08359. *Proxy voting in divisions in the House*. 12 février 2019. 32 p.

Hudon, Raymond et Bernard Fournier. *Jeunesses et politique, Tome 1. Conceptions de la politique en Amérique du Nord et en Europe*. Québec et Paris : Les Presses de l'Université Laval et l'Harmattan, Coll. Sociétés et mutations, 1994. 552 p.

Hudon, Raymond et Bernard Fournier, *Jeunesses et politique, Tome 2. Mouvements et engagements depuis les années trente*. Québec et Paris : Les Presses de l'Université Laval et l'Harmattan, Coll. Sociétés et mutations, 1994. 548 p.

Lajoie, Geneviève. « Les élues pourront allaiter au Parlement », *Le journal de Québec*, 3 juin 2019.

Loat, Alison, James Farney et Royce Koop. « L'équilibre travail-famille : un défi pour les députés canadiens ». *Revue parlementaire canadienne*, vol. 36, n° 1 (printemps 2013). p. 37–42.

Locas, Mathieu. « Le ministre responsable de l'Outaouais... a quitté l'Outaouais », *104.7 Outaouais*, 20 février 2019.

Not too young to run, « About », *Not too young to run*, <http://www.nottooyoungtorun.org/about/>

Pitkin, Hanna. *The concept of representation*. Berkeley: University of California press, 1967. 323 p.

Québec. Assemblée nationale du Québec. Commission des relations avec les citoyens. *La place des femmes en politique : observations, conclusions et recommandations*. Québec, mai 2018. 99 p.

Union interparlementaire. *La représentation des jeunes dans les parlements nationaux*. Genève, 2018.

Vastel, Marie. « Un congé parental pour les députés fédéraux est en gestation », *Le Devoir*, 7 juin 2019.

Ville de Montréal. Conseil des Montréalaises. *La conciliation famille-travail : un défi de taille pour les élu.es de Montréal*. Montréal, avril 2017.

YEO Network, « About the YEO Network », *Young Elected Officials Network*, Web. <https://www.yeonetwork.org/our-work>